

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mmes Mrs. Régine REMILLON – Marc BLETEAU - Marie BAUD – Vincent MOREAU - Serge JACQUEMOUD - Maryse MICHALAK – Pierre MORETTI - Esther VACHOUX - Jannick GRANIER - Marjorie DUVERNEY-BOISIER - Jean BOCHET - Sylvia DUSONCHET.

Absents excusés: Mme Marylène DAIGUEMORTE - Mr. Laurent DELIEUTRAZ

Absent : Mr. Jacky DURET.

1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 Juin 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Suite à la demande de l'Association Lou P'Tiou Golus (cantine et garderie), le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 300 € pour pallier aux dépenses dues à l'acquisition d'un logiciel informatique et au bon fonctionnement de l'Association.

3) Vu le projet de créer un cheminement piéton sur la route communale dit « de La Muraz » entre le trottoir existant dans le centre-bourg et le Chemin rural dit « de Champ de Boeuf » sur un linéaire d'environ 370ml. Le choix s'est porté sur une solution sans bordure avec un séparateur physique type barrière bois. Les travaux de ce cheminement piéton s'accompagneront de l'enfouissement des réseaux secs aériens qui sera traité par le Syane et Enedis ; une réunion est prévue le 13 septembre à 14h.30, affaire à suivre.

4) Adhésion au service commun urbanisme intercommunal :

Madame La Maire expose à l'assemblée que la constitution d'un Service Commun d'Urbanisme intercommunal dont la mission principale est de réaliser l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations du droit des sols pour l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Arve e Salève, entrera en fonction avant la fin de l'année 2017. Il y a lieu d'approuver par convention les modalités de fonctionnement de ce service entre chaque commune et la CCASalève.

Intervention de Mme Granier et Mr. Bochet souhaitant prendre connaissance de cette convention définitive qui doit être revue et corrigée par tous les protagonistes avant de délibérer.

Décision à l'unanimité : Sujet remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

5) Missions de contrôle technique et de sécurité lors des travaux du groupe scolaire :

Suite à la réception de 4 offres de service et de prix (Stes : Qualiconsult- Bureau Alpes contrôles – Socotec & Bureau Véritas). Le Bureau Véritas est retenu pour les 2 missions : Coordination Sécurité - protection de la santé des travailleurs et Contrôle Technique = 21 138 €TTC + pour missions complémentaires = 3 558 €TTC.

6) Sur proposition de Madame Le Maire, le conseil accepte de recourir à une assurance dommage ouvrage et assurance tous risques chantier lors de la construction du groupe scolaire.

7) Sur proposition du Foyer Rural, le conseil municipal est d'accord pour participer à l'acquisition de tatamis enroulables.

8) Madame le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2016 du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe dont un exemplaire est consultable en Mairie.

9) Accord pour devis TTC suivants : Restauration du blason 444 € (Paysage des Bornes) – reprise du drainage défectueux Chalet des Bornes 3 600 € (Ent. Moretti).

Prend bonne note des factures TTC suivantes : Kit 4 drapeaux 266,40 € (Direct Urbain) – 9 pavillons + 3 drapeaux 311,18 € (Ets. Vachoux) – Soudure tracto-pelle 776,40 € (Somann) – 5 containers 2 027,28 € (Ets. Vachoux) – Réparation véhicule 1 283,66 € (station du Mole) – Guirlande de Noël pour Chalet 371,94 € (Distri Fête) – Travaux de remise en état du système de désenfumage salle des fêtes 5 001,72 € (Sicli) -

Abri-bus 5 706 € (Ste Oesterlé Mobilier Urbain) dont perception d'une subvention de 1 665 € (répartition des amendes de police) - Feux 14 Juillet 3 350 € (Armurerie Chappaz) – Séance Cinéma plein air 760 € (Cinébus) – Cric rouleur 10 T : 1 500 € + fabrication barbecue 576 € (Ets. Contat) – Main courante 2 008 € (Somann).

10) diverses informations :

- Parcelle communale « Vorsy-Sud » : Les particuliers-demandeurs ne sont pas acquéreurs vu le prix proposé (conseil du 6/6/2017).
- le conseil accepte de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes à une troupe amateur de théâtre « La troupeAnous » au profit de l'A.L.B.E.C. pour le samedi 10 mars 2018.
- Participation à l'organisation Comice agricole du 1^{er} Octobre à Valleiry en offrant 1 coupe et 6 bouteilles.
- Suite aux réunions de hameaux : (Biollay-Biossy) : le projet d'élargissement de la route du Biollay n'est pas accepté par les habitants du secteur. (Lachat) : Lors des locations du chalet des Bornes : Pas d'installation d'enceinte pour la sonorisation à l'extérieur afin d'éviter toutes nuisances sonores. (Route de La Muraz-Chez le Biche) : Problème de vitesse.
- Mme Le Maire participera à une réunion concernant le projet de Porcherie en préfecture le 8 Septembre.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Pierre MORETTI

Maire
Régine REMILLON

Affiché le :